



Les bons gestes lorsque vous êtes chez vous



Les séniors étant trop souvent les victimes de vols et d'atteintes spécifiques (VAPAG) commis par certains agresseurs bien rôdés, cette brochure a été réalisée pour vous apporter quelques conseils pratiques.

Les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

Se protéger des cambriolages



La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile

- ▶ Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- ▶ Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairages automatiques intérieur/extérieur, alarmes ou protection électroniques...) Demandez conseil à un spécialiste ;
- ▶ Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection :

- ▶ La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;
- ▶ Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;
- ▶ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique ;
- ▶ Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs...confiez-les à une personne de confiance ;
- ▶ Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...



Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

- ▶ Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- ▶ Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- ▶ Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphones que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- ▶ Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous les déplacements à l'intérieur de votre domicile. **Si vous êtes seul, ne laissez pas rentrer deux personnes simultanément.**
- ▶ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- ▶ Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Les bons réflexes en cas d'absence ponctuelle

L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

- ▶ Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom.
- ▶ Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !!
- ▶ Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- ▶ Ne gardez pas chez vous de trop grosses sommes en espèces.

En cas de cambriolage



- ▶ Ne touchez à rien.
- ▶ Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).
- ▶ Avant l'arrivée de la gendarmerie ou de la police, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:
 - Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
 - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- ▶ Déposez plainte à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- ▶ Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- ▶ Déclarez le vol à votre assureur.

Ne rien payer d'avance



COMPAGNIE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE COUTANCES





Réparations et travaux

Demandez un devis

Le professionnel est tenu de vous établir obligatoirement un devis pour toute prestation.

Contactez en priorité

Les entreprises que vous connaissez ou ayant pignon sur rue. Constituez-vous un carnet d'adresses : plombier, électricien...



Démarcheurs téléphoniques

Vous recevez un message abusif par SMS ?

Transférez-le tel quel au 33700

Pour limiter ou supprimer les appels, inscrivez-vous sur :

- . Liste orange (se rapprocher de son opérateur)
- . Liste rouge (se rapprocher de son opérateur)
- . Bloctel.gouv.fr (inscription valable 3 ans , à renouveler)

Ne jamais rappeler un numéro de téléphone que l'on ne connaît pas.



Les dangers d'internet

► Réalisez uniquement vos achats sur des sites de confiance, dont l'adresse au moment de la transaction commence par « https ».

► L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

► Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de connexion de votre compte en ligne, vos coordonnées bancaires.

► Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas.

Numéros utiles pour vos démarches :

Carte de crédit volée ou perdue : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 683 208

Info escroqueries : 0 811 020 217



Les bons gestes lorsque vous sortez de chez vous

En cas d'absence durable



► Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

► Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

► Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

► Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances », signalez votre absence à la brigade de gendarmerie; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

Pickpockets

Soyez vigilant



Les pickpockets et le vol à l'arraché du sac à main

► Faites vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou tout autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces.

► Ne transportez pas sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants. Les valeurs que vous détenez seront mieux protégées dans les poches intérieures munies de fermetures que dans les poches latérales ou arrière de vos vêtements.

► Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombre et plus près du mur que de la route, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée. Portez-le fermé et en bandoulière plutôt qu'à la main.

► Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé. En cas d'agression, criez au secours.

Le vol au distributeur de billets



► Dans la mesure du possible, retirez votre argent au guichet de votre banque.

► Si vous utilisez un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous.

► Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.

► En cas de difficulté avec un distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.

► Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Conservez sur vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.



AVEC LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION
« LES AMIS DE LA GENDARMERIE »



www.amis-gendarmerie.com